

Léopold II, roi des Belges et souverain du Congo : une personnalité historique filtrée par des mythes mémoriels



© APR-AKP

. Le roi Léopold II en 1865.

Léopold II est à l'histoire de la Belgique ce que Victor Hugo est à la poésie française : incontournable. Il ancre une monarchie constitutionnelle choisie par le Congrès national en 1831 dans la durée de la succession héréditaire. En ce qui concerne la formulation de la politique étrangère du pays, il a été déterminant. Le deuxième roi des Belges a non seulement ouvert la voie d'une politique africaine mais également pressenti les impasses de la neutralité imposée. Si aujourd'hui la Belgique exprime ses faveurs pour le multilatéralisme

européen et l'Alliance atlantique, c'est en partie parce que Léopold II a le premier relevé l'inanité d'une neutralité sans autre engagement politique des puissances que le respect de celle-ci. Et à l'évidence l'expertise africaine dont la Belgique peut se targuer au sein du Conseil de sécurité de l'ONU en 2020 lui est intégralement attribuable. Sans la création par le roi de l'État indépendant du Congo (EIC) en 1885, la Belgique n'aurait jamais nourri d'intérêt spécifique pour cette région du monde. Et après la Première Guerre mondiale, elle ne se serait pas vu octroyer un mandat de la Société des Nations (SDN) sur le Ruanda-Urundi, partie de l'Afrique orientale

allemande de l'époque. Comme l'indiquait Jean Stengers, un des spécialistes reconnus de l'action du roi, si "l'on considère comme un 'grand homme' celui qui – toute considération morale mise à part – a fait de grandes choses qui ont jailli essentiellement de sa personnalité, Léopold II est un de ceux qui répondent le mieux à cette définition"¹.

En quarante-quatre ans de règne (1865-1909) et plus d'un siècle de représentation et de mémoire posthumes, Léopold II n'a pourtant guère cessé d'entretenir la controverse sur son action et son bilan. "Géant dans un entresol", "Roi des Belges et des belles" ou "Léopard II", les clichés comme les caricatures sont légion à l'égard du roi. Quelques exemples de ce florilège contradictoire suffiront pour introduire la complexité du personnage; on prendra pour ce faire l'avis d'étrangers. Au moment de la fondation de l'EIC, le français Jules Ferry considère Léopold II comme un rêveur atteint de la "maladie des chimères" tandis que le plénipotentiaire italien mandaté à la conférence de Berlin en 1885 voit dans le créateur du nouvel État du Congo un "Souverain dont le nom figurera dans l'histoire parmi les bienfaiteurs éminents de l'humanité"². En 2020, le ministre australien de l'Agriculture et des Affaires aborigènes, Ben Wyatt, a estimé que ce "tyran malfaisant" ne devait plus être célébré comme il l'était depuis 1879 en Australie à travers une chaîne de montagne nommée "King Leopold Ranges"; à l'époque, le Roi y avait laissé son nom en raison du "grand intérêt porté par Sa Majesté pour l'exploration", ce que l'Australie voulait honorer³. Au milieu de cette même année 2020, le philosophe français Bernard-Henri Lévy argumente : "Léopold II peut être critiqué, mais il a été le roi bâtisseur d'une Belgique au temps où il y avait une vraie Belgique"⁴. Enfin, Marcel Yabili, avocat congolais de Lubumbashi met en garde : "si on doit aujourd'hui déboulonner Léopold II, on remet aussi en cause les frontières de l'époque, qui

1. J. Stengers, *Congo. Mythes et réalités*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989 ; réédité : Bruxelles, Racine, 2005, 2007, p. 45.

2. Cité par *Ibid.*, p. 58.

3. Cité par *La Libre.be*, 12 juin 2020.

4. Cité par *La Libre Belgique*, 20-21 juin 2020.

ont été le fruit d'une négociation politique. [...] Une bonne part de l'identité congolaise repose sur le souvenir de Léopold II et il ne faut pas réduire ce dernier à l'histoire des mains coupées"⁵. Le Roi a ceci d'extraordinaire qu'il parvient à faire la une des journaux à la fois au début des vingtième et vingt-et-unième siècles, à être tour à tour célébré et vilipendé, souvent d'ailleurs sans connaissance très approfondie du sujet et de son contexte. D'outre-tombe, celui qui n'a jamais accordé beaucoup d'attention à sa popularité de son vivant doit continuer à penser ce qu'il indiquait quelques jours avant de mourir "[...] je n'ai jamais recherché la popularité, car la popularité, c'est comme les vagues de la mer, ça vient et ça repart"⁶. Instruit par Sénèque, il savait que "le premier précepte d'un roi, c'est de savoir supporter la haine". Face aux critiques, Léopold II était d'ailleurs lucidement résigné : "si je ne me défends pas, on prétend que les faits sont exacts, si je me défends, on dit que les témoignages invoqués sont faux"⁷.

Il importe donc de séparer dans un premier temps l'homme, le roi des Belges et le roi-souverain du Congo pour comprendre les facettes diverses d'une personnalité hors du commun. Par la suite, une interrogation demeurera : comment un double chef d'État a-t-il pu mourir dans une relative indifférence avant de connaître une fulgurante gloire posthume de roi visionnaire suivie plus récemment d'un certain opprobre en raison de l'entreprise congolaise ? Ces oscillations de la mémoire s'écartent de la véracité historique, épousent les tropismes de leur époque pour verser dans les mythes. C'est en les déconstruisant qu'on parvient à expliquer pourquoi celui qui fut perçu comme un génie visionnaire au vingtième siècle suscite une gêne au vingt-et-unième siècle⁸.

5. Cité par *Le Soir*, 5 août 2020.

6. Cité par M. van den Wijngaert, L. Beullens, D. Brandts, *België en zijn koningen*, Antwerpen, Houtekiet, 2000, traduction française, Bruxelles, Luc Pire, 2002, *Pouvoir et monarchie. La Belgique et ses rois*, p. 28.

7. *Ibid.*

8. C'était déjà l'objectif de l'ouvrage collectif V. Dujardin, V. Rosoux et T. de Wilde (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009.

L'HOMME LÉOPOLD : UN HÉRITIER ENTREPRENANT

Avec une mère française dont il gardera l'esprit taquin des Orléans et un père allemand qui lui transmettra un certain sens de la ténacité Cobourg, Léopold est paradoxalement le premier souverain authentiquement belge, né sur le sol du Royaume au moment où la menace hollandaise existait encore. Léopold est en tant que duc de Brabant le premier héritier de la Couronne. Son père avait pu choisir son propre destin; celui du fils est tout tracé. On ne devient pas roi, "on le naît" pourrait-on inverser en s'inspirant de Beauvoir; et de surcroît en une gestation dont le terme ne peut provenir que de la mort d'un aïeul. Léopold ne choisit donc ni son métier ni la femme devant épouser la fonction royale: la raison d'être du Prince héritier est la raison d'État. Mais le duc de Brabant n'est pas du genre à sommeiller dans la salle d'attente du graal monarchique toujours déjà promis. Au contraire, il se projette dans un avenir plus grandiose que le petit pays neutre sur lequel il lui reviendra de régner sans vraiment gouverner, en vertu du système constitutionnel de la Belgique. L'esprit d'entreprise, voire d'aventure, s'immisce ainsi dans ce qui est une perspective sûre: le trône.

Le jeune homme est ambitieux et il voit grand. Comme il ne peut encore rien décider, il voyage à la fois sur les continents et à la manière de Jules Verne, en dessinant des scénarios fictifs. Léopold n'a pas vingt ans quand il rêve de se muer en Garibaldi pour achever l'œuvre des révolutionnaires de 1830. Il s'imagine récupérer les provinces perdues et s'emparer *manu militari* d'autres territoires des Pays-Bas. Tailler des croupières dans l'Empire ottoman le tente aussi: il se verrait bien libérateur de Constantinople et, à l'occasion d'une crise européenne, se positionnerait aisément pour se faire proclamer empereur d'Orient. Si le royaume qui lui reviendra est petit, sa détermination à le faire grandir est d'emblée bien présente. On met souvent en exergue une exhortation exprimée dès 1861, dans ses notes d'un voyage au Tyrol rédigées à Wildbad-Gadstein: "Il faut qu'un jour le drapeau belge flotte dans les cinq parties du monde. La Belgique doit devenir la capitale de l'Empire belge qui

se composera, Dieu aidant, des îles du Pacifique, de Bornéo, de quelques points de l'Afrique et de l'Amérique, et enfin de portions de la Chine et du Japon. Voilà mon but, je suis seul à le poursuivre, en surexcitant la fibre nationale, je me crée des apôtres et des soutiens. Bruxelles, [...], deviendra une ville hors ligne. La principale et la plus belle agglomération de la Belgique, devenue elle-même la capitale, le centre de l'Empire belge tel que je l'ai défini"⁹. Ces pensées chimériques sont pleines d'enseignements, au-delà même des rêves d'expansion. Quand le duc de Brabant note à la fois qu'il est "seul" à poursuivre ce dessein tout en se créant "des apôtres et des soutiens", il indique une réalité. Avec certains collaborateurs, il est en train de se construire un "arsenal" documentaire pour l'exploration géographique¹⁰. Mais très vite aussi, il perçoit l'immobilisme et une certaine indifférence de ses compatriotes, "avocats de l'étouffement de la Belgique à l'intérieur de ses frontières actuelles". Et un peu plus tard, le futur monarque se lamentera avec lyrisme: "Vingt-sept ans déjà et occupé à quoi? Hélas des vœux stériles, des efforts malheureux pour l'agrandissement et le développement de la patrie, voilà mon modeste et triste bilan"¹¹.

Éminemment intéressé par le commerce, l'industrie et l'exploration géographique, Léopold II a été un lecteur et un voyageur attentif avant son règne. Parallèlement à son rôle constitutionnel, il n'aura de cesse de vouloir donner à la Belgique une expansion outre-mer quelle qu'en soit la forme, comptoirs commerciaux ou colonies à mettre en valeur. Cette quête obstinée est la marque

9. Sur tout ceci, cf. V. Dujardin, V. Rosoux et T. de Wilde (dir.), *op. cit.*, en particulier les contributions sur "Léopold II et sa doctrine coloniale du Duc de Brabant à 1885" (J. Vandersmissen, pp. 83-103) et sur "Léopold II et la représentation impériale dans la littérature" (T. de Wilde, pp. 315-327).

10. Parmi ses collaborateurs, le futur roi compte A. Brialmont à qui il écrit, au début de la même année 1861: "Mon intention est de me composer une sorte de bibliothèque contenant tous les renseignements que nous pourrions recueillir sur la Chine, le Japon et les colonies en général. Cette collection nous servira d'arsenal [...] Il faut que je reçoive tout ce qui existe, tout ce qui paraît en fait de livres, cartes ou brochures traitant de l'Extrême-Orient et des colonies". Cet arsenal, les lectures du roi, son insertion dans le mouvement géographique du XIXe siècle et l'élaboration de sa doctrine coloniale jusqu'en 1885 sont minutieusement étudiés par J. Vandersmissen, *Koningen van de wereld. Leopold II en de aardrijkskundige beweging*, Leuven, Acco, 2009.

11. Cité dans V. Dujardin, V. Rosoux et T. de Wilde (dir.), *op. cit.*, p. 318.



. Léopold II prend un bain de foule à Ostende vers 1900.

de singularité du deuxième roi des Belges. Elle suscitera bien des sarcasmes au sein d'une classe politique réticente. Si cette détermination n'avait finalement abouti grâce à l'exploration du bassin du Congo, Léopold II aurait pu passer dans l'histoire comme un personnage original, animé d'une passion constamment nourrie mais inassouvie, collectionnant un certain nombre de vaines tentatives. Concernant l'outre-mer, le Congo ne lui apparaît d'ailleurs que comme une étape. En 1892, il persiste encore à dessiner des contours d'un empire potentiel, comme le rapporte de Béthune, vice-président du Sénat à l'époque : "[...], je voudrais faire de notre petite Belgique avec ses six millions d'habitants la capitale d'un empire immense; et cette pensée, il y a moyen de la réaliser. Nous avons le Congo; la Chine est en période de décomposition; les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal sont en décadence; leurs colonies

seront un jour au plus offrant."¹². En lisant ces propos, une question affleure: doit-on considérer Léopold II comme un mégalomane? Ici aussi la nuance s'impose. Certes, le Roi entend voir plus loin et plus grand que l'assise territoriale du royaume, et il agit avec ambition et audace. Mais il n'a pas *a priori* la folie des grandeurs; au contraire, il a une conscience aiguë d'être à la tête d'un petit pays. Il entend résolument pourvoir à la croissance de ce dernier et pour ce faire il n'y a que deux possibilités et une condition, à ses yeux. Un petit pays neutre ne peut s'élever que par la mer et par le caractère de ses dirigeants qui veulent le développer. À la condition première d'avoir une force armée dissuasive pour se faire respecter. Cette conviction animera Léopold II jusqu'à son dernier souffle.

En réalité, l'homme Léopold a été aspiré par la fonction héréditaire. Dans son discours suivant son accès au trône en 1865, il le réaffirmera : "Dans ma pensée, l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien et toujours je l'ai considéré avec cette confiance qu'inspire le droit d'une nation libre". Mais il tient d'emblée à se placer au-dessus de la mêlée partisane : "Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinion, laissant au pays lui-même à décider entre elles". Le mariage contracté pour des raisons politiques avec la maison d'Autriche n'a pas épanoui le couple ainsi forcé. La perte précoce de son fils, seul héritier mâle de sa propre descendance emporté par la maladie à dix ans, a profondément meurtri le roi et n'a pas apaisé ses relations avec Marie-Henriette. Ceci peut expliquer les amours morganatiques du roi et son refuge dans le travail.

Au dix-neuvième siècle, le clivage entre progressiste et conservateur se lit différemment d'aujourd'hui: un entrepreneur qui participe à la révolution industrielle et ouvre des marchés à l'étranger, un explorateur qui scrute les dernières *terrae incognitae*, participent au 'progrès' et le diffusent. Et quand on parle d'œuvre civilisatrice européenne outre-mer, le terme civilisation s'entend d'une communauté qui a assimilé le dernier cri des progrès scientifiques et

12. Cité par J. Willequet, *Le Baron Lambermont*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1971, p. 110.

qui peut les partager. Le progressiste s'aventure dans le monde; le conservateur reste chez lui. À la manière du dix-neuvième siècle, Léopold II est donc progressiste. Sorte de *Business King*, il est dans la lignée des grands capitaines d'industrie de l'époque qui iront porter le savoir-faire belge de par le monde, en Chine, en Égypte, en Russie, par exemple. Il est néanmoins plutôt conservateur ou paternaliste sur d'autres plans, la question sociale ou la question linguistique, par exemple: il pense qu'il faut améliorer le sort des ouvriers comme le ferait un patron social du dix-neuvième siècle chérissant sa main d'œuvre et, s'il a appris le néerlandais, notamment avec l'écrivain Hendrik Conscience, il le pratique peu. Pressentant une évolution, le roi encourage néanmoins son neveu Albert à répondre en néerlandais aux sollicitations qui lui sont adressées dans cette langue. Enfin, faisant fi de l'opinion publique, et en particulier d'une presse multiple et virulente parfois, Léopold II correspond à la définition plus contemporaine de l'homme d'État, celui qui ne gouverne pas en surveillant les sondages comme le lait sur le feu.

LE DEUXIÈME ROI DES BELGES : UNE CERTAINE IDÉE DE LA DÉFENSE ET DE L'EMBELLISSEMENT DU PAYS

Il faut oublier un instant la passion du Roi pour la géographie et l'outre-mer afin de se pencher sur son exercice de la monarchie constitutionnelle, exemplaire à bien des égards. Contrairement à son père, homme d'ancien régime, il ne s'étonne pas de la restriction des pouvoirs royaux à travers la nécessité du contreseing ministériel. En outre, Léopold II a face à lui une classe politique bien formée alors qu'elle était balbutiante en 1831, ce qui permettait par exemple au premier roi d'avoir presque un domaine réservé en politique étrangère, grâce à l'entretien d'un réseau monarchique en Europe. Une autre différence réside dans un jeu politique fait d'alternance entre les catholiques et les libéraux, avant l'apparition du parti ouvrier belge à la fin du siècle. Exit donc la possibilité d'un retour de l'unionisme qui tempérait les querelles partisans dans les quinze premières années d'existence de la Belgique en unissant les catholiques et les libéraux pour être plus forts dans la gestion du pays. Léopold II se place volontiers au-dessus du mari-

got partisan et considère comme un véritable cancer l'opposition farouche des catholiques et des libéraux qui culmine à son époque avec la question scolaire.

Ceci induit donc une posture assez classique de monarque constitutionnel qui use de son droit d'être consulté, d'encourager et de mettre en garde, selon les termes fameux du journaliste britannique Walter Bagehot¹³. Et Léopold II ne se prive jamais d'encourager et de mettre en garde quand l'intérêt supérieur du pays est en jeu. Face aux ministres, il est capable de s'affirmer, d'exprimer vivement la royale volonté. Celle-ci se déploie dans un "grand dessein", un programme royal pour l'avenir de la Belgique qu'il explicitera en 1888 dans une lettre à son frère, Philippe, le comte de Flandre: "Ce pays ne s'inquiète pas assez de son avenir et n'a pas de politique. Il importe hautement que la maison royale en ait une. Si les Hohenzollern, si la maison de Savoie, si les Habsbourg n'avaient pas eu de politique, où en seraient-ils? Notre politique se résume en quatre mots: la patrie doit être forte, prospère, par conséquent posséder des débouchés à elle, belle et calme"¹⁴. On a là tout ce que voulut être Léopold II et, pour une large part, fut réalisé par lui: un médiateur entre les intérêts partisans, un roi bâtisseur pour embellir la patrie, un entrepreneur économique et colonial, un commandant en chef soucieux de la défense du territoire face aux périls et aux pièges de la neutralité. On ne reviendra pas ici sur l'évidence de l'héritage urbanistique de Léopold II tant il est incontestable, qu'il ait été réalisé avec ou sans les bénéfices financiers de l'exploitation du Congo. En réalité, dès son discours de majorité au Sénat en 1856, un intérêt vif pour le développement des villes était présent chez le futur roi et cette passion architecturale sera facilitée quand de nouveaux moyens deviendront disponibles. Pour s'en tenir au seul exemple des espaces verts plus essentiels aujourd'hui que jadis, on appellera simplement avec L. Ranieri

13. Bagehot écrit entre 1865 et 1867 une série de textes dans un périodique sur les pouvoirs de la reine Victoria avant de les réunir dans son célèbre ouvrage *The English Constitution*, Londres, 1867.

14. Cité par J. Stengers, *L'action du roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1992, p. 27.

qu'on doit au roi "la création ou la préservation de plus de sept mille hectares d'espaces verts, dont plus de mille hectares de jardins publics dans la seule agglomération bruxelloise, qui en était à peu près dépourvue au début du règne"¹⁵.

Léopold II est en Belgique une sorte de monarque constitutionnel conscient à la fois de l'ampleur et des limites de son rôle; il s'incline devant la décision ministérielle mais tentera de l'influencer en raison de ce qui lui apparaît comme un devoir de chef d'État. Les questions liées à la défense nationale en sont le meilleur exemple. Tout au long de son règne, le Roi se méfiera des puissances continentales et doutera du respect de leur engagement à l'égard de la neutralité belge. Les penchants annexionnistes de Napoléon III l'inquiètent, à raison. Le machiavélisme de Bismarck ne le rassure pas. Et la *Weltpolitik* prônée plus tard par Guillaume II l'atterre. Sa conviction est faite: le "miracle" de 1870 ne se répétera pas, à savoir une guerre entre les garants de la neutralité belge, en l'occurrence la Prusse et la France, sans que ces derniers n'usent du territoire belge comme une voie de passage pour régler leur différend. La neutralité de la Belgique ne sera respectée que si la posture militaire du Royaume constitue un obstacle significatif. La garantie juridique octroyée par les puissances doit se doubler d'une garantie physique qui ne dépend que de la Belgique. D'où, contre vents et marées, la volonté du Roi de développer des fortifications militaires et une armée digne de ce nom, en supprimant le tirage au sort par l'organisation d'une conscription finalement généralisée à un fils par famille, quelques heures avant sa mort. Dans ce dessein, le Roi s'opposera à tous ceux qui au sein des partis politiques ne voulaient pas de la conscription ou des ouvrages d'art militaire. Certains s'accommodaient du tirage au sort, d'autres considéraient l'armée comme un lieu de perdición, d'autres encore ne voulaient pas d'une ceinture de forts autour de leur ville. Des dogmatiques

15. L. Ranieri, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, Hayez, 1973. Pour qui voudrait prendre conscience de la marque imprimée par Léopold II sur Bruxelles, le guide Badeaux (histoire, patrimoine, nature) rédigé par Thierry Demey est très complet, parcourant Bruxelles et son agglomération de part en part (T. Demey, *Léopold II. La marque royale sur Bruxelles*, 2009).



. Dessin du caricaturiste politique britannique Francis Carruthers Gould. 1906.

s'accrochaient à la neutralité comme à un talisman et, avec les convaincus du pacifisme international, pensaient que la vulnérabilité même était un incitant au respect des engagements des puissances. Quelle que fût la formation politique à laquelle appartenaient ces antimilitaristes, le Roi usa de toute sa capacité d'entregent pour faire avancer sa conception de la défense nationale. Il tentera même vainement d'introduire un référendum d'initiative royale lors d'une révision de la Constitution. Son idée sous-jacente était de pouvoir s'adresser directement au peuple pour les questions militaires face aux réticences des élus. Mais ces derniers n'entendirent pas donner ce pouvoir au chef de l'État. Fidèle à sa logique constitutionnelle, ce dernier, après avoir suggéré avec insistance, s'inclina, même s'il n'en pensait pas moins.

Sur la question proprement dite du commandement en chef des armées, Léopold II aura une position plus modérée que son prédécesseur et que ses successeurs. Certes, comme son père, il

estime par principe que le commandement en chef des armées est une prérogative personnelle du roi, ne nécessitant pas de contre-seing ministériel. Ceci en raison du serment prononcé en montant sur le trône où le roi jure entre autres de “maintenir l’intégrité du territoire”. Pour ce faire, il doit pouvoir commander les armées. Il s’agit bien évidemment là d’une interprétation de Léopold I^{er} qui instaurera une coutume qui fera couler beaucoup d’encre. Mais dans le contexte de la guerre menée par les Hollandais en 1831, la détermination du premier roi, couplée à son expérience militaire dans l’armée russe, ne sera pas contestée. L’État à peine sorti des fonts baptismaux fait face à une menace existentielle : l’initiative royale sera donc saluée de toutes parts. La situation est différente en 1870 : la menace est aux portes du Royaume mais ce dernier ne sera pas envahi. L’armée est sur pied de guerre pour protéger les frontières méridionales et orientales du pays. Léopold II ne descend cependant pas sur le terrain. Il donne ses ordres depuis Bruxelles en compagnie de son conseiller militaire et du ministre de la Défense, le lieutenant général Guillaume, laissant la direction effective des opérations aux officiers supérieurs déployés dans l’armée d’observation et celle d’Anvers. Cette dernière protège la métropole qui servira de dernier réduit en cas d’invasion tandis que l’armée d’observation, comme son nom l’indique, scrute les mouvements prussiens et français pour parer à toute velléité de franchissement de la frontière belge de la part de belligérants. Mais surtout, durant cette crise aigüe, Léopold II mobilisera ses contacts, en particulier sa cousine, la reine Victoria d’Angleterre, tantôt pour apaiser la tension franco-prussienne, tantôt pour inciter les puissances à réaffirmer leur garantie à l’égard de la neutralité belge¹⁶. L’ensemble de ces initiatives se fera en bonne intelligence avec le gouvernement : aucune “question” royale ne se pose à cette occasion au contraire de ce qui se produira en 1918 et, bien davantage encore, en 1940.

16. Cf. à ce propos, P. Raxhon, “Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870” in V. Dujardin, V. Rosoux et T. de Wilde (dir.), *op. cit.*, pp. 105-125.

LE ROI-SOUVERAIN DU CONGO : UNE CERTAINE IDÉE DE L’INSERTION AU SEIN DES PUISSANCES AU XIX^E SIÈCLE

Avec le Congo, le roi-souverain va créer un adjectif : léopoldien. On opposera l’EIC, le Congo léopoldien (1885-1908) au Congo belge (1908-1960), l’entreprise d’un homme et la colonie d’une métropole. Il ne faut évidemment pas exagérer la dichotomie. Léopold II n’est pas tout à fait seul et l’État n’est pas complètement absent dans la création et la gestion de l’EIC. Certes, la classe politique au parlement et au gouvernement est, au départ, très majoritairement sceptique sinon opposée à ce qui lui apparaissait d’abord comme une coûteuse chimère ou une foudroyante royale peu raisonnable. Mais Léopold II aura à son service une série de hauts fonctionnaires, dont Lambermont et Brialmont sont les plus connus. En outre, le parlement jouera trois rôles essentiels. Il donne son accord pour que Léopold II devienne chef d’un autre État, lui octroie des prêts quand l’entreprise congolaise avait presque englouti la fortune personnelle du Souverain et décide l’annexion de l’EIC en 1908 pour mettre fin aux critiques sur l’exploitation économique et les abus commis sur les populations indigènes.

À propos de l’EIC, il faut souligner essentiellement trois points, même si le sujet est bien plus vaste : l’habileté diplomatique de sa création dans un contexte géopolitique marqué par la rivalité des puissances européennes, les conditions effectives de son exploitation économique et la singularité ou non de l’entreprise au regard de la conjoncture belge et internationale.

Porté par un courant géographique qui entend découvrir les dernières contrées inexplorées, la fin du dix-neuvième siècle voit se terminer une période dite “colombienne” par le géographe britannique Halford MacKinder, à savoir une période de grandes découvertes inaugurée par Christophe Colomb dans le Nouveau Monde. Bientôt, la planète fera l’objet d’une appropriation politique complète mais, dans l’intervalle, les puissances rivalisent pour se partager un dernier eldorado : l’Afrique. Le Royaume-Uni rêve d’un axe allant du Cap au Caire, la France voit dans le terrain colonial

une compensation de la perte de prestige subie par la guerre franco-prussienne, le Portugal s'accroche à un passé impérial glorieux et l'Allemagne, trop longtemps occupée à s'unifier, entend rattraper le temps perdu outre-mer. Voilà le contexte avec lequel Léopold II doit composer. Il veillera, en particulier, à ne jamais fâcher dans ses desseins d'outre-mer une des puissances européennes garantes de la neutralité de la Belgique en Europe. Saisissant l'occasion d'engager l'explorateur Stanley à son service, le Roi commencera par promouvoir des associations internationales d'exploration scientifique avec des intentions philanthropiques (lutte contre la traite humaine, notamment) pour s'assurer progressivement la maîtrise du grand bassin du Congo. Dans le contexte nationaliste qui vient d'être décrit, il perçoit qu'il est politiquement nécessaire de se faire reconnaître comme chef d'un nouvel État, quand bien même les frontières de celui-ci ne sont dessinées que sur carte et que certains des territoires qu'elles contiennent n'ont même pas encore été explorés. Mais pour ce faire, il faut amadouer les puissances et leur concéder un accès à l'EIC via la liberté de commerce et de cultes. En outre, Léopold II se concilie la France et le Royaume-Uni dont la rivalité en Afrique culminera à la fin du siècle avec l'incident de Fachoda¹⁷. Il donne à Paris un droit de préférence au cas où il serait amené à se défaire du Congo. La France peut donc escompter à terme un bénéfice de l'entreprise risquée du Roi. Mais le message lancé aux Britanniques et aux Portugais est subliminal : en cas d'abandon de l'EIC par Léopold II, les possessions françaises s'accroîtraient; il est donc opportun pour Londres et Lisbonne de voir Léopold II réussir son pari. La création de l'EIC est le fruit d'une habileté diplomatique aussi audacieuse que réfléchie.

Face à l'ampleur de la tâche à accomplir, il y a chez Léopold II une sorte de foi coloniale inébranlable. Pourtant, les conditions de réussite économique n'étaient guère garanties dans un "État

17. Ville du Sud-Soudan actuel, Fachoda est un poste colonial occupé en 1898 par les Français mais dont ils devront se retirer sous la pression britannique. L'incident, réglé par les plus hautes instances des métropoles, symbolise le carrefour de la confrontation nationaliste des intérêts hexagonaux allant de Dakar à Djibouti sur un axe Ouest-Est et les intérêts du Royaume-Uni allant du Sud au Nord, du Cap au Caire.

sans douanes" assurant la liberté de commerce. L'EIC n'échappa à la banqueroute que par le ballon d'oxygène de prêts étatiques venant de Belgique et un retournement de conjoncture subit : la découverte du caoutchouc, ressource d'avenir liée au développement de l'automobile. Cette opportunité soudaine s'inscrira dans une réforme instaurée peu de temps auparavant par Léopold II : le régime domanial. En vertu de ce dernier, toutes les terres qui ne sont pas cultivées par les populations locales sont déclarées vacantes et propriété de l'EIC. Les ressources (ivoire, caoutchouc) que ces terres renferment appartiennent à l'État qui peut les exploiter à sa guise, notamment en concédant ces activités à de grandes entreprises. Quant aux populations locales, elles ont l'obligation de récolter ces ressources pour les remettre sous la forme d'impôts à l'État. S'ouvre alors pour l'EIC et le roi-souverain une contradiction géopolitique classique liée à l'exploitation des ressources : une bénédiction et une malédiction. Soudain le Congo devient une entreprise florissante : l'utopie coûteuse de départ fait place à une réalité bénéficiaire. Mais la dureté des conditions d'exploitation des populations locales revenant à rétablir une forme de travail forcé avec un cortège de violences est indigne. Léopold II n'a jamais donné des ordres pour que de tels actes de violence aient lieu mais, en tant que roi-souverain, il est responsable de ce qui se déroule dans l'EIC. Néanmoins la distance entre Bruxelles et Boma est grande et le temps nécessaire à la transmission d'informations est long. Certains agents de l'EIC en profitent pour abuser des populations locales en toute impunité¹⁸. Il faut rappeler que pour un territoire aussi vaste, la présence belge et européenne est éparpillée. Elle demeure limitée allant de quelques centaines au début de l'EIC à trois milliers à la fin, en 1908. Le Roi, qui ne se déplacera jamais au Congo, est relativement mal informé et découvre parfois dans sa lecture quotidienne du *Times* de Londres des accusations qui font froid dans le dos. Léopold II réagit et souhaite la fin des abus, ayant d'ailleurs bien compris que ceux-ci ternissaient la réputation de son entreprise coloniale. Il donne des ordres pour rectifier la situation

18. Sur cette question, cf. l'analyse approfondie de P.-L. Plasman, *Léopold II, potentat congolais. L'action royale face à la violence coloniale*, Bruxelles, Racine, 2017.

© APR-AKP



. Photo du roi Léopold II prise en 1907 par la future reine Élisabeth à bord du yacht royal l'Alberta

mais ceux-ci ne seront jamais véritablement à même d'endiguer une violence systémique qui s'était installée pour l'exploitation des ressources. D'où la perte de crédit au niveau international d'abord et la crispation du Roi qui soupçonne derrière les critiques une jalousie anglo-saxonne. L'instauration de commissions d'enquête en Belgique dont les conclusions dénonçaient le système mis en place dans l'EIC laisse progressivement entrevoir la solution qui *in fine* parviendra à régler la question : la reprise du Congo par la Belgique en 1908.

Léopold II et l'EIC sont à la fois singuliers et très en phase avec le contexte belge et international. Au niveau mondial, à son époque, l'Europe domine encore largement la planète et l'empire

britannique de sa cousine Victoria est perçu comme un modèle. Certes, cet empire très étendu s'affirme en guerroyant et en exploitant, le cas échéant en réprimant, mais il est considéré comme une œuvre majeure de propagation du progrès. Même Nelson Mandela indiquera plus tard l'apport de l'empire à sa personne : "J'ai été éduqué dans une école britannique, à une époque où, tout ce qu'il y avait de meilleur dans le monde était, d'une manière ou d'une autre, lié à la Grande-Bretagne. Je n'ai pas renié l'influence que ce pays, son histoire et sa culture ont exercé sur nous"¹⁹. Les autres puissances coloniales sont moins importantes (France, Portugal, Allemagne, Pays-Bas) ou en déclin déjà (Espagne), mais bien installées quand Léopold II ambitionne une expansion outre-mer. Ce qui fait la singularité de la Belgique, c'est l'audace de s'insérer dans cette compétition et la prétention de son souverain d'agir à titre personnel. Par contre, la révolution industrielle qui bat son plein et le développement des moyens de locomotion qui suscitent des demandes de matières premières propices à l'exploitation des colonies constituent un contexte général. Un marché mondial absorbe les produits des colonies et l'exploitation du Congo n'y fait pas exception. Là comme ailleurs, la fin économique justifie un peu trop facilement les moyens de production et leur coût humain. Longtemps après la reprise du Congo par la Belgique, par exemple, en 1931, la Société des Nations dénoncera encore le travail forcé imposé par les Américano-libériens aux populations autochtones du Liberia pour la récolte du caoutchouc²⁰.

L'époque n'est pas non plus exempte de darwinisme social, l'idée selon laquelle les communautés humaines sont en compétition et évoluent à des rythmes différents. On retrouve, par exemple, ces accents dans les écrits du géographe allemand Friedrich Ratzel ou du stratège naval américain Alfred Thayer Mahan, tous deux précurseurs de la pensée géopolitique. L'affirmation de la supériorité de la

19. Cité par Z. Brzezinski, *Le Grand échiquier*, Paris, Bayard, 1997, p. 45.

20. Le Liberia, limité au départ à Monrovia et ses environs, a été fondé par une société coloniale des États-Unis pour y installer des anciens esclaves noirs américains après leur affranchissement. Indépendant depuis 1847, le pays a été dirigé par les descendants de ces Américano-libériens jusqu'en 1980. D'où l'opposition entre ces derniers et les populations autochtones.

civilisation euro-américaine et la justification du colonialisme pour la répandre y apparaît de manière diffuse. Chez certains hommes politiques européens, le darwinisme social se mue en une sorte de surcroît de responsabilité pour les sociétés avancées au profit des sociétés moins avancées, un devoir moral. Jules Ferry, le père de l'école publique en France, président du Conseil, déclarait ainsi en 1885 à l'Assemblée nationale française : "Il faut dire ouvertement qu'en effet, les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures"²¹. Le jeune Winston Churchill débarquant dans la perle de l'Empire en 1896 magnifie aussi "la grande œuvre qu'accomplissait l'Angleterre aux Indes, cette haute mission de gouverner les races primitives mais pas déplaisantes à leur profit et au nôtre"²². En Belgique, Léopold II, surtout préoccupé par l'aspect économique de l'outre-mer, y mêle, dans la foulée, des objectifs à caractère philanthropique au-delà de l'éradication de la traite. Dans son ensemble, la classe politique restait prudente, voire réticente à l'égard de l'EIC, ou carrément opposée à son mode d'exploitation. Parmi les trois formations traditionnelles, les socialistes furent les derniers à se rallier à l'idée d'une reprise du Congo. Mais en leur sein, Emile Vandervelde, le futur grand patron du Parti ouvrier belge, farouchement opposé à l'exploitation capitaliste de l'EIC, est néanmoins persuadé de la supériorité de la civilisation européenne qu'il voit faire le tour du monde avec le même devoir de propagation du progrès, assimilé chez lui à un paternalisme humanitaire colonial. Il déclare ainsi en 1908 : "[...] je crois que la colonisation même est un fait de tous les temps et que l'on continuera à coloniser quel que soit le régime de production, aussi longtemps qu'il y aura des peuples barbares et des peuples civilisés". Vandervelde prônera dès lors en 1911, après un nouveau séjour au Congo, une "politique indigène socialiste" en estimant que l'intervention civilisatrice doit se faire "dans l'intérêt direct des

21. *Discours à l'Assemblée nationale, Paris, 28 juillet 1885. Journal officiel de la république française*, 29 juillet 1885.

22. Cité par A. Roberts, *Churchill*, Paris, Perrin, 2020, p. 57.

indigènes et, seulement, dans l'intérêt indirect des 'civilisateurs'"²³. Cette tendance générale ne doit certes pas faire oublier les voix discordantes récusant par principe toute entreprise coloniale et ses prétentions "civilisatrices", Clémenceau en France ou Louis Bertrand, fondateur du Parti ouvrier belge et ministre d'État, par exemple. Ou encore l'originalité du jeune Paul Otlet préconisant de rapatrier des noirs américains pour développer le Congo sous une tutelle belge plus effacée²⁴.

Ces divers éléments de contexte propres au tournant des dix-neuvième et vingtième siècles indiquent bien la nécessité de se pencher sur le passé sans tomber dans le piège de l'anachronisme et du moralisme contemporains. La vérité est crue, mais il est aisé de la comprendre sans verser dans le jugement anhistorique. Les personnalités politiques d'antan sont complexes et présentent *en même temps* plusieurs facettes. En ce sens, Léopold II peut être étudié comme on scruterait Washington et Napoléon, par exemple. Le père fondateur américain avait beaucoup de mérites mais il possédait sans vergogne des esclaves. Napoléon était un stratège et un visionnaire exceptionnel mais le sang qu'il a fait couler était abondant en Europe tandis qu'il a rétabli l'esclavage en 1802 dans les colonies françaises. Et Léopold II est à la fois un monarque constitutionnel, bâtisseur, visionnaire sur la défense nationale et un entrepreneur capitaliste avant tout en quête d'une rente coloniale profitable.

23. Cité de manière assez cinglante par S. Deruette et K. Merckx, *La vie en rose : réalités de l'histoire du parti socialiste en Belgique*, Bruxelles, EPO, 1998, pp. 45-46. En réalité, pleins d'enseignements, de nuances et de critiques argumentées, les écrits d'E. Vandervelde sur le Congo valent le détour : *Les derniers jours de l'État du Congo : Journal de voyage (Juillet Octobre, 1908)*, Paris, Édition de la Société Nouvelle, 1909 et *La Belgique et le Congo : le passé, le présent, l'avenir*, Paris, Félix Alcan, 1911.

24. P. Otlet, *L'Afrique aux noirs*, Bruxelles, Larcier, 1888. Paul Otlet est encore célébré aujourd'hui au Mundeanum de Mons comme un pionnier des moteurs de recherche ("de papier" à son époque) à travers la classification décimale universelle.

ENTRE MÉMOIRE ET HISTOIRE : PRISME DÉFORMANT ET IRRUPTION DES MYTHES

Après sa mort, Léopold II appartient à l'histoire. Des études approfondies sont menées au gré de l'ouverture d'archives et permettent d'affiner un portrait nuancé de ce roi, et en particulier de son rôle dans la création et l'exploitation économique de l'État Indépendant du Congo (EIC). Mais très tôt, le roi-souverain va échapper aux historiens et aux analystes politiques. Il se créera à son égard une mémoire contrastée et évolutive qui ne sera pas sans verser dans des simplifications hâtives. L'histoire, c'est ce qui s'est passé. La mémoire, c'est ce dont on se souvient du passé, à un moment donné. Or le souvenir peut être tronqué, partiel, influencé par la projection du présent sur le passé, anachronique. Le présent du passé en dit parfois plus long sur le présent que sur le passé, tant ce dernier est instrumentalisé en fonction des nécessités du présent. Il importe dès lors de bien mesurer grâce à l'histoire et la géopolitique ce que fut réellement Léopold II, comme on vient synthétiquement de le faire ci-dessus, et, d'autre part, de percevoir l'image du Roi telle que véhiculée par d'autres vecteurs qui influencent aussi la mémoire : littéraires, artistiques, médiatiques ou militants.

De son vivant déjà, Léopold II avait fait l'objet d'un pamphlet littéraire de la part de Mark Twain, le dramaturge américain. Vieillissant et en proie à des difficultés financières, l'auteur avait agi en 1905 sur commande de la *Congo Reform Association* (CRA) qui militait contre les abus commis sur les indigènes dans l'EIC. La CRA désirait se faire connaître aux États-Unis et avait sollicité la plume pleine de verve de Twain. Ce dernier rédigea une satire grotesque intitulée *Le soliloque du roi Léopold* (*King Leopold's Soliloquy: A Defence of his Congo Rule*). Dans ce texte, l'auteur invente un monologue du Roi révélant la violence du système d'exploitation des ressources au Congo, porte-voix des protestations de la CRA. Il grossit tellement le trait que Edmund Morel, le célèbre journaliste britannique, grand pourfendeur du Congo léopoldien, avertira le lecteur dans la préface : "Les chiffres

qu'il [Twain] donne de population et dépopulation du Congo ne doivent pas être pris trop littéralement". Mark Twain, par exemple, imagine un mausolée de onze millions de crânes pour perpétuer le nom du Roi; c'est évidemment de l'invention pure mais l'auteur veut frapper les imaginations à travers l'art qui peut tout se permettre. La fiction n'est pas l'histoire. Plus tard, certains écrivains ou journalistes prendront pourtant pour argent comptant les propos fantasmatiques et les chiffres fantaisistes de Mark Twain et alimenteront la légende noire de Léopold II, sans faire l'effort de découvrir la vérité historique.

Mais en Belgique, au cours du vingtième siècle, c'est d'abord une légende dorée du roi-souverain qui va émerger surtout dans l'entre-deux-guerres. Plusieurs éléments vont venir orner le blason de feu Léopold II. Le premier n'a rien à voir avec le Congo : c'est la préscience militaire du roi qui avait vu venir l'ultimatum allemand de 1914. Si on l'avait écouté plus tôt, peut-être que la défense nationale aurait pu être plus dissuasive pour l'ennemi. Le deuxième élément n'a qu'un rapport indirect avec l'outre-mer, c'est le roi urbaniste et bâtisseur, et ses indéniables réalisations, de Spa à Ostende en passant par Bruxelles. Et bien sûr, grâce à la reprise du Congo par l'État, la Belgique est devenue une puissance coloniale. Tout ceci contribua à une forme d'héroïsation de Léopold II et à l'apparition d'une série de monuments et de livres consacrés à sa gloire de géant. Ostende par exemple dédia à son "génial protecteur" qui en fit "la reine des plages" une magistrale œuvre d'art colonial surmontée d'une statue équestre du Roi conçue par les frères Courtens. Dès lors, les raisons de la reprise du Congo par la Belgique sont progressivement oubliées et le "génial" fondateur de l'assise territoriale du Congo est magnifié. Car à l'évidence, sans lui, sans son action en Afrique, la Belgique ne se retrouverait pas dans une posture si avantageuse tant sur le plan diplomatique qu'économique et commercial. On en vient donc à édulcorer la part d'ombre qui planait sur l'administration de l'EIC par le roi-souverain. La mémoire se nourrit d'oubli et d'accentuation; certaines réalités sont occultées, d'autres particulièrement mises en exergue. Avec Léopold II, dans un premier temps, on assista à une forme

d'amnésie à propos des actes de violences commis au sein de l'EIC, et ce avec d'autant plus de force que la Belgique en reprenant le Congo avait la ferme détermination non seulement de mettre fin aux abus mais d'entreprendre une colonisation exemplaire, selon les critères de l'époque. La classe politique était cette fois résolue à exercer son autorité de manière juste pour faire oublier le péché originel de l'arbitraire de l'EIC. Il était donc davantage opportun d'insister sur les mérites des pionniers léopoldiens qui lors des campagnes arabes des années 1890 avaient combattu les esclavagistes arabo-swahilis. "L'héroïsme militaire belge anéantit l'arabe esclavagiste", l'inscription se devine encore aujourd'hui sur un monument allégorique passablement délabré du parc du Cinquantenaire à Bruxelles, présentant métaphoriquement le fleuve et l'État du Congo, secourus par la Belgique et ses militaires. Cependant cet aspect avéré de l'histoire, même s'il était aussi un élément de justification de l'exploitation de l'EIC, est aujourd'hui occulté en raison de la présence à quelques encablures du monument de la grande mosquée de Bruxelles et des protestations des ambassades de pays arabes. La mémoire contemporaine ici ne supporte pas l'histoire.

La relative amnésie, l'absence sélective de souvenirs, peut aussi faire place à l'hypermnésie, l'excès sélectif de souvenirs. Et c'est ce qui va se passer avec Léopold II après une période de latence suivant la décolonisation. Les abus liés au travail forcé au sein de l'EIC, déjà mis en exergue par les commissions d'enquête du début du vingtième siècle et certains historiens, furent davantage portés sur le devant de la scène par des diplomates, des anthropologues et des journalistes jusqu'à ne plus constituer que le seul point de connaissance de Léopold II. Au poids d'une histoire complexe d'un règne de quarante-quatre ans vont se substituer les clichés émotifs simplifiés : "mains coupées", "caoutchouc rouge", "holocauste" avec comme mot d'ordre "indignez-vous" à la place de "informez-vous". Léopold II et l'EIC seront alors fréquemment analysés sous un prisme manichéen et moralisateur à la suite d'un livre à diffusion commerciale assez large paru en 1998 (Adam Hochschild, *King Leopold's Ghost: A story of Greed, Terror and Heroism in Colonial*

Africa). L'auteur du livre polémique est un journaliste américain qui n'est pas un historien mais puise ses sources dans des travaux bien connus en Belgique. Cet ouvrage n'apporte rien de neuf sur ce qu'on savait déjà de l'exploitation du Congo, mais il livre un récit bien écrit, une sorte d'histoire-réquisitoire diabolisante, avec des comparaisons hasardeuses. L'auteur avance une hypothèse selon laquelle les conditions d'exploitation du Congo auraient entraîné une diminution de la moitié de la population : conditions de travail pénibles, exploitation et répression des populations indigènes, épidémies et maladies diverses, baisse de la natalité et de la fertilité, ... Comme les premières statistiques démographiques fiables du Congo datent des années vingt et qu'elles indiquent une estimation d'une petite dizaine de millions d'habitants, certains en infèrent que dix autres millions d'habitants ont donc été perdus ou n'ont pu naître dans l'aventure. C'est évidemment impossible à fonder scientifiquement et, partant, invérifiable. Surtout, l'auteur entretient une confusion entre la diminution extrapolée de la population sur quarante années et une extermination planifiée qui n'eut jamais lieu. D'où l'attrait des projecteurs sur ce sensationnalisme et son succès. Mais comme le soulignait Jean Stengers qui a passé quarante années à étudier le règne de Léopold II : "S'il y a, aux mains de M. Hochschild, une victime, c'est Léopold II. Je crois pouvoir dire que M. Hochschild n'a pas compris grand-chose à la personnalité du roi, dont le portrait qu'il trace est une caricature"²⁵. Cependant l'amplificateur d'idées simples, voire simplistes, qu'est Internet va passer par là et le récit manichéen est relayé à l'envi sans regard critique au XXI^e siècle, parfois même dans la presse réputée sérieuse²⁶. À l'heure où les réseaux sociaux vont devenir

25. *Le Soir*, 13 octobre 1998, le texte pointe également plusieurs approximations ou erreurs de Hochschild. Il est repris dans *Congo. Mythes et réalités*, op. cit., p. 306-307. Cf. aussi, sur la même question, P. Marechal, "La controverse sur Léopold II et la Congo dans la littérature et les médias. Réflexions critiques" in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005, pp. 43-49.

26. En février 2019, par exemple, un journaliste d'un quotidien tenant *a priori* le haut du pavé de l'information internationale, *Le Monde*, commentait le reprofilage du musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren en AfricaMuseum. Il interpellait les concepteurs du musée en sous-entendant qu'ils auraient dû s'appuyer sur un soi-disant consensus

une source d'informations pour beaucoup, le phénomène va s'accroître : le génie devient gênant, le géant devient génocidaire, le héros se transforme en spectre; en un mot un mythe en vient à en remplacer un autre.

Deux exemples assez différents suffiront ici à illustrer ces extrapolations caricaturales parfois grandguignolesques. Philip Kerr est un auteur de romans policiers à succès qui met en scène le commissaire Bernie Gunther dans l'Allemagne des années trente à cinquante. Évoquant une villa de Léopold II dans le sud de la France dans un roman paru en 2016²⁷, l'auteur britannique indique entre autres, hors de toute vraisemblance, que le roi-souverain aurait eu un Pygmée de compagnie, un zoo personnel et en sa possession macabre une collection de mains humaines prélevées sur les indigènes. Philip Kerr ne semble pas savoir que Léopold II n'est jamais allé au Congo et a sans doute lu quelques fables sur Internet à propos du personnage réel qu'à son habitude il mêle à ses héros de fiction. Par ailleurs, en 2018, un dessin animé centré autour de Léopold Ier, "Léopold, roi des Belges", fut présenté au Festival international du film francophone de Namur. L'œuvre humoristique mêle les époques et a été produite par des dessinateurs-animateurs namurois et liégeois. Elle évoque aussi incidemment le fils du souverain, le futur Léopold II, mais avec de lourdes ficelles : enfant, ce dernier arrache les mains de son nourrisson et, jeune homme, il est représenté, boiteux, comme le fou d'un jeu d'échecs qui fait trembler les pions... noirs. On est ici très loin de la performance dramaturgique d'Hugo Claus qui, intrigué par Léopold II, prétendit avoir lu une quarantaine de livres à son propos avant de rédiger en 1970

historique pour mentionner "le chiffre généralement admis de dix millions de morts" de la colonisation. Or précisément, les concepteurs du musée de Tervuren sont des historiens qui savent que ce chiffre est un fantasme et ne vont pas se laisser dicter leur travail par un journaliste qui se trompe. À Tervuren, le consensus historique sur la diminution de la population est rappelé : "À défaut de données précises, il est très difficile de connaître le nombre de victimes faites par l'EIC". On ne peut qu'inférer un déficit démographique dû à la série d'éléments mentionnés plus haut et procéder à une estimation s'élevant à "plusieurs centaines de milliers, voire quelques millions" (*Le Monde*, 17-18 février 2019).

27. *The Other Side of Silence*, Putnam, 2016, traduit en français sous le titre *Les pièges de l'exil*, Paris, Seuil, 2017, p. 49.



© APR-AKP

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANVERS
Manifestation Nationale
pour fêter
L'Annexion du Congo à la Belgique
6 Juin 1909.

un pays avec une phobie de la prétention a-t-elle pu produire un tel roi au centre d'un jeu de puissances ? Mise en scène au théâtre flamand KVS de Bruxelles au début des années 2000, la pièce voyagea en Belgique et au Congo avec succès jusqu'à une tentative de reprise en 2018 pour célébrer les dix ans de la mort de Claus. Des voix s'élevèrent alors contre une pseudo-autocritique de la colonisation, une représentation réduite des populations congolaises et l'apparition d'un personnage grimpé de noir; la pièce fut retirée de l'affiche : même l'art qui normalement célèbre la liberté de création est ici censuré au nom d'une mémoire coloniale manichéenne. Que la culture de l'effacement²⁸ ait pu atteindre l'irrévérencieux Claus tient d'un singulier paradoxe ...

28. Par culture de l'effacement, on entend la *cancel culture* qui sévit depuis peu aux États-Unis : elle vise à supprimer, voire détruire, les œuvres, même de fiction, susceptibles

Face à ces oscillations de la mémoire à propos de Léopold II, il importe de remettre le curseur de la connaissance du personnage au centre, sans hagiographie ni diabolisation, et de rappeler avec Talleyrand que tout ce qui est excessif est insignifiant. Personne ne conteste que les liens existant entre la Belgique et le Congo n'auraient jamais existé si Léopold II était resté assis sur son trône sans avoir l'ambition d'une "plus grande Belgique". Dans une relation nourrie par une histoire commune, la passion n'est jamais loin. Il y a des passions tristes, les passions dénonciatrices où l'on se perd en conjectures sur l'origine du différend et les raisons de sa persistance. Il y a des passions joyeuses, un brin irrationnelles, celles qui surmontent les divergences pour préférer se laisser bercer par ce que la relation produit comme félicité commune. Il y a de cela entre la Belgique et le Congo, une oscillation passionnée entre le lien et la distance, l'attrait et le rejet. Pour préserver le lien, il faut l'envisager comme un héritage commun dont on aurait sereinement dressé l'inventaire pour n'en fructifier que le meilleur, comme l'a fait le chef de l'État belge le 30 juin 2020 en exprimant ses regrets pour les actes de violence et de cruauté commis au sein de l'EIC. Ceci pour, selon les termes lyriques du président Tshisekedi dans une lettre adressée au roi Philippe le 21 juillet 2020: "œuvrer à la consolidation des relations séculaires qui unissent, pour l'éternité, nos deux pays et nos deux peuples". Les deux lointains successeurs de Léopold II semblent s'accorder sur cette idée ...

Tanguy de Wilde d'Estmael

Professeur de relations internationales à l'UCLouvain et au
Collège d'Europe de Bruges

d'offenser une quelconque minorité. Une tendance à la limitation de la liberté d'expression aux relents totalitaires.